N° 126. Vendredi 28 Mai 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an	26 fl.	30 fl.
six mois	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 27 Mai.

[illegible] grandeur et la force de la royauté sont indispensables au bonheur de la nation.

(*Extrait des œuvres de* Henri Fonfrède.)

[illegible] nous plaidons la cause de la monarchie, quand nous [illegible] de la force pour la royauté, de la dignité, du respect, [illegible] d'influence pour la famille royale, ce n'est point [illegible] royauté, ce n'est point pour le roi et les princes que [illegible] Quels que soient nos sentiments personnels pour [illegible] notre attachement et de nos respects, ils ne sont pour nous, dans les grandes circonstances où le pays est placé, que les premiers moteurs du gouvernement, les premiers pivots de la paix publique, les premiers instruments, immuablement efficaces et nécessaires de l'organisation libérale du pays. [illegible] établir un ordre social libre, durable, prospère avec [illegible] précaire, sans influence, sans dignité, sans moyen [illegible] les imaginations vacillantes de la multitude, nous [illegible] une entreprise insensée, misérable, criminelle envers [illegible] car ce serait lui préparer une organisation politique [illegible] de le protéger et de le défendre contre les factions [illegible] menacent.

[illegible] donc le dire, parce que telle est ma pensée : ce n'est [illegible] le roi que la royauté est créée, c'est pour le pays. C'est [illegible] il y ait un point stable, immuable, éternel s'il était [illegible], où tous les ressorts de la machine gouvernementale [illegible] rattacher ; c'est pour que l'unité du pays ne soit pas [illegible] mot, une chimère théorique qui ferait place à mille [illegible] intestines, renouvelées par des tentatives incessantes [illegible] inextinguibles ; c'est pour que l'établissement monarchique [illegible] les fluctuations momentanées et successives des [illegible], et qu'au milieu de ces variations perpétuelles, il [illegible] que chose de fixe, de durable, qui lie le passé, le [illegible] l'avenir, qui soit comme une logique vivante unissant [illegible] les effets à leurs causes, et ne permettant pas aux [illegible] excentriques d'interrompre la durée des améliorations [illegible] par de brusques solutions de continuité. Cette [illegible] cette connexité de tant de faits administratifs et gouvernementaux dans un pays, ah! croyez-bien que c'est une [illegible] pénible, ardue, qui nécessite un labeur constant de [illegible] et de chaque nuit! Croyez-bien qu'au milieu de [illegible] milliers d'intérêts divers et souvent contraires, il faut [illegible] grande force morale, une bien grande continuité de [illegible] pour maintenir intact le faisceau social! Au milieu [illegible] de mobilités diverses, si la royauté elle-même n'est [illegible], hors d'atteinte, se maintenant brillante et forte [illegible] influences puissantes des ressources incontestées qui lui [illegible] données par la prévoyance nationale, alors n'espérez [illegible] qu'elle puise remplir son office, son grand œuvre de [illegible] ation et d'unité. Si la royauté a besoin d'être protégée, [illegible] pourra vous protéger.

[illegible] voilà ce qu'il faut dire, ce qu'il faut répéter, ce qu'il [illegible] au peuple, si vous avez dans les entrailles quelque attachement, quelque amour, quelque dévouement pour sa cause. Faites lui comprendre que le moindre ébranlement politique causé dans le gouvernement par l'affaiblissement du pouvoir royal, par ces crises dissolvantes où l'impunité des factions fait pressentir la faiblesse organique du pouvoir chargé de les réprimer, propage dans le pays entier la cessation du travail, la mort du crédit, la suspension du commerce, et ôte à toute classe laborieuse son industrie, son pain, sa vie, pour de longues semaines qui laisseront après elles mille traces de misères, mille nouveaux germes d'inquiétude et de désœuvrement.

Voilà pourquoi nous disons toujours que la première liberté du pays, la première fortune du pays, le premier bonheur du pays, c'est la force et la stabilité du gouvernement. Voilà pourquoi le premier intérêt du pays, c'est de placer la royauté dans une telle sphère d'indépendance et d'élévation, qu'il soit avéré et constant que les factions n'auront jamais la possibilité de l'attaquer dans cette atmosphère de gloire et de puissance. Voilà pourquoi il faut que la famille royale soit influente, vénérée en dehors, au-dessus de toutes les chances étroites et mesquines de la vie commune. Voilà pourquoi toute mesure qui tend à rendre la royauté invulnérable aux infirmités des institutions humaines, sera, de tous les moyens de bonheur et de travail, le plus efficace, le plus influent, le plus salutaire pour le peuple.

Le Roi, accompagné de ses aides-de-camp baron Mielet van Coehorn et *Jhr.* Merkes van Gendt, a été accueilli hier à son arrivée à Rotterdam, au chantier de l'Etat, par les vives acclamations de la foule heureuse de revoir le Roi en parfaite santé. S. M. a été reçue par le directeur de la marine M. Ver Huell, les employés supérieurs du chantier de l'Etat, et les officiers de marine. M. Ver Huell, au nom des employés et officiers présents, a exprimé au Roi la joie de tous du parfait rétablissement de la santé de S. M.

Le Roi s'est ensuite embarqué sur le yacht à vapeur *De Leeuw*, et est parti pour le Moerdyk, se rendant à Tilbourg, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

Les membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux sont convoqués pour le 4 juin prochain.

On assure que l'ouverture de la section du chemin de fer de la Haye à Rotterdam, aura lieu lundi prochain. Hier dans l'après-midi on a fait un nouvel essai avec une locomotive et un train de plusieurs voitures ; cet essai a répondu à toute attente.

Le 22, au matin, quelques minutes après dix heures, *le Black-Eagle* est arrivé en vue de Woolwich, ayant à bord S. A. I. le Grand-Duc Constantin de Russie, fils de l'empereur Nicolas, et sa suite. Le *Black-Eagle* était parti de Rotterdam la veille à midi. La traversée a été heureuse. Sir J. Gordon Bremer, commodore de Wolwich, et le capitaine Hall se sont rendus auprès du *Black-Eagle* dans une barque. S. A. I. est entrée immédiatement dans la chaloupe, et a débarqué au milieu de salves d'artillerie. La garde d'honneur et la musique des soldats de marine étaient rangées sur le quai. Le prince et les personnes de sa suite sont montés immédiatement dans les voitures qu'on leur avait envoyées de l'hôtel Mivart et se sont rendus à Londres.

Les journaux de Java publient les tableaux d'exportation et d'importation des principaux articles (dans cette colonie en 1846. Nous en extrayons aujourd'hui le tableau suivant des exportations en 1846 :

	Sucre. picols	*Café.* picols	*Indigo.* livres	*Cochen.* livres	[illegible] pièces	*Arack.* barils
Pays-Bas	1,133,700	757,000	1,626,000	50,606	203,000	1309
Angleterre	138,800	12,900	—	—	42,700	200
France	—	53,000	123,000	—	—	—
L'Europe du nord	63,000	9,300	1,150	—	31,000	1100
Amérique	—	[illegible]	—	—	4,000	25
Mer de la Chine	44,800	8,900	—	4,106	19,800	2100
Places diverses	22,058	3,776	1,614	38	677	211
Total	1,402,358	916,876	1,751,964	54,758	300,177	5516

	Etain. pic.	*Rottin.* pic.	*Tabac.* kodies	*Riz.* pic.	*Macis.* pic.	*Noix de muso.* pic.	*Clous de girofle.* pic.
Pays-Bas	60,000	18,600	2800	159,000	1600	5200	1200
Angleterre	—	2,600	29	14,500	10	237	—
France	—	1,000	—	50,000	—	—	—
L'Europe du nord	—	—	7	—	—	—	—
Amérique	—	2,400	—	1,000	2	65	—
Mer de la Chine	5,200	16,000	2800	271,000	74	166	170
Places diverses	206	4,330	147	4,844	36	29	13
Total	65,406	45,930	5783	500,344	1722	5697	1383

Les nouvelles qui nous parviennent depuis quelque temps de l'Espagne sont fort graves. Nous nous sommes abstenus de reproduire les bruits rapportés par les journaux anglais et par la presse progressiste de Madrid, au sujet des dissentiments qui divisent la cour de Madrid. Aujourd'hui les journaux modérés ne cachent plus ce désaccord entre la reine Isabelle et son royal époux, et l'on craint beaucoup que ce désaccord ne contribue de nouveau au renversement du cabinet. Si nous en croyons le journal le *Clamor Publico*, tous les ministres auraient déjà donné leur démission. Il est question d'un ministère Serrano.

D'autres bruits de modification ministérielle continuent de circuler. Quelques personnes prétendent que le ministère Pacheco conservera le pouvoir encore quelque temps et qu'il sera remplacé par un cabinet que présidera le général Narvaez. Une autre version désigne d'autres notabilités appartenant également à l'opinion modérée.

Nous avons reproduit hier d'après le journal de Rotterdam un article concernant le sieur Oostermeyer. Nous avons des raisons pour croire que l'auteur des détails transmis à ce journal était assez mal informé.

Les journaux anglais publient quelques nouvelles de la Plata qui complètent ce que nous avons dit dernièrement de la déroute de Rivera, et des atrocités commises par les bandits qui se sont un moment emparés de Paysandû. Rivera, croyant sans doute que les événements n'avaient rien changé aux dispositions des représentants de la France et de l'Angleterre, avait eu l'effronterie de réclamer la protection des deux amiraux, pour recommencer cette guerre où il s'est couvert de honte. Mais, à l'arrivée de ce chef de sauvages et d'aventuriers, ses anciens partisans eux-mêmes ont fait éclater leur indignation, et l'effervescence était telle dans la ville que MM. Deffaudis et Ouseley, quels que fussent leurs sentiments personnels, ont dû céder à cette menaçante et tumultueuse démonstration. Rivera, désavoué par ses complices et poursuivi par les clameurs des soldats qui voulaient lui faire expier le sang de leurs [illegible] a été en-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 28 MAI 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

En ce moment il se fit un grand tumulte dans cette réunion si calme tout à l'heure; tous ces gens, qui n'avaient pas osé répondre au discours de M. de Morden, se mirent à parler tous à la fois. « C'est une honte que cette [illegible] — Ce Lovelace est un misérable! — Miss Howe est une insolente qui [illegible] de ses injures, les uns et les autres! — Si miss Clarisse est ramenée en triomphe, je pars pour Edimbourg, et vous ne me reverrez de ma vie! criait M. James. — O ma fille! ma fille! reprenait la mère. — La [illegible] créature! disait miss Arabelle; et qui donc, maintenant, osera entrer dans une famille déshonorée? » Miss Bella eut le grand malheur de crier [illegible] de sa voix glapissante, et M. de Morden, imposant silence à toutes ces voix :

« J'entends, dit-il, dans cette confusion, des choses assez distinctes pour [illegible] puisse y répondre. Si miss Clarisse rentre ici, M. James en veut sortir; [illegible] je réponds : Partez, M. James, plus vous serez loin, et plus la paix se [illegible] de cette maison. Miss Bella demande quel homme osera entrer [illegible] famille déshonorée? pardonnez-moi, miss Bella, vous savez qui [illegible] et que je tiens à l'honneur de mon nom, comme y doit tenir un [illegible]; je suis riche et propriétaire du plus beau régiment des gar[illegible] notre maître, je suis jeune encore, eh bien! si cette miss Clarisse [illegible] perdue, cette fille déshonorée comme vous dites, cette abandon[illegible] tous, daignait accepter la main du colonel Morden, qui la lui [illegible] aux genoux, Morden, que voici, serait plus fier de conduire sa cousine [illegible] que s'il s'agissait d'épouser une fille du sang royal. Donc, ras[illegible] de ce côté-là, ma grande cousine, et croyez-moi, si vous voulez [illegible] pour qu'un galant homme se hasarde à demander votre main, ôtez [illegible] ces mauvaises pensées, réparez vos mauvaises actions, et jetez-vous dans les bras de votre sœur, pour qu'elle vous pardonne vos indignes [illegible]! »

Cette fois encore, l'assemblée, dominée par la vérité sévère, mais [illegible] ces gens-là à l'âme et au visage, s'inclinait atterrée par cette force invincible, et la cause que plaidait Morden était gagnée, lorsque l'on vint annoncer à M. James qu'un homme arrivant de Londres demandait à lui parler.

» Ah! s'écria M. James, se rattachant à cette interruption comme on se rattache à une espérance heureuse, que cet homme soit introduit tout de suite; au moins, quelle que soit la nouvelle que ce monsieur nous apporte, M. de Morden ne dira pas que je lui dicte sa déposition. Cet homme, messieurs, et vous, ma mère, n'est autre que le révérend M. Elias Brand, le nouveau recteur de notre paroisse; il allait à Londres il y a tantôt six semaines, comme je partais pour l'Ecosse, et je l'ai prié en secret, de prendre des renseignements positifs sur miss Clarisse. Vous connaissez ce révérend docteur Brand, c'est un homme savant, bienveillant, honnête, fidèle à ses devoirs, et il me semble, les uns et les autres, que nous pouvons nous en rapporter à ce qu'il nous dira. » Là-dessus on fit entrer le révérend Elias Brand.

Ce M. Brand, nous l'avons déjà rencontré dans cette histoire; il était un des convives qui assistèrent, sans le vouloir, la Saint-Clair et ses complices durant ce repas funeste qui précéda la dernière tentative sur l'honneur de notre sainte héroïne. Ce révérend était un pauvre ministre de paroisse, vicieux, mais sans méchanceté, serviable, pédant et assez bon théologien. Il avait pour patron M. James Harlowe, qui lui avait promis d'en faire un docteur à doyenné, et il avait fini par ne plus voir que par les yeux de son maître et seigneur. Naturellement ce docteur Brand, endoctriné par M. James, par miss Bella, était arrivé à Londres assez mal disposé pour miss Clarisse, et ses préventions n'avaient fait que grandir lorsqu'il eut rencontré miss Harlowe elle-même, perdue, il ne savait comment, dans cette société grossière et frivole, illettrée et licencieuse, bien digne du lieu de ses réunions! On se rappelle cette scène terrible, et la déclaration de Dorcas, lorsqu'elle s'en vint chercher Lovelace de la part de *la jeune dame*, et l'instant d'après ce Tomlinson qui revient, affirmant qu'il a vu, de ses yeux vu, s'ouvrir volontiers la porte de Clarisse! Il est vrai qu'à la fin de cette orgie de damnés, la victime était venue à son tour, comme pour démentir ces abominables apparences, mais elle était tombée évanouie sur cette table à demi renversée par le choc de ce cadavre, et pendant que le ciel même était troublé par cette action infâme, les convives avaient pris la fuite, épouvantés de cette complicité morale d'un pareil crime.

Brand, plus que les autres, aurait voulu se glisser dans la *boîte au poivre* (c'est son mot), et il était resté frappé confusément des événements de cette nuit cruelle, comme d'une suite de crimes convenus entre tous les acteurs de ce drame; d'ailleurs, Clarisse disparue sans qu'on ait eu de ses nouvelles, que pouvait penser un homme qui vient de se divertir avec des courtisanes (il n'y a que les chastes pensées qui ne rêvent pas au mal!), sinon que tout au moins elle avait accepté sa honte et son déshonneur? Le malheur voulut encore que le révérend docteur Elias Brand, un jour qu'il faisait une visite dans le quartier de Covent-Garden chez une *dame respectable, la femme d'un ami, mère de famille*, prudente et sage, aperçut à la fenêtre de madame Schmit miss Harlowe elle-même, qui causait tranquillement avec un gentilhomme de bonne apparence.

Aussitôt voilà notre révérend qui interroge cette *mère de famille respectable*, et cette dame apprend au docteur Brand que depuis tantôt quinze jours leur belle voisine est rétablie d'une assez grave maladie; qui elle est? on n'en sait rien! « En apparence, elle mène une vie assez régulière, mais le diable est bien fin! elle va chaque matin à l'église, portée dans une chaise mais la ville est si grande! Elle ne reçoit pas de visites, sinon que presque tous les jours ce monsieur que voici, à la fenêtre, en tête à tête avec la jeune dame, la vient saluer et prendre ses ordres; or, ce monsieur s'appelle le chevalier Belford; il passe pour l'un des plus hardis et des plus [illegible]bles parmi les jeunes débauchés de la ville de Londres; il fait partie de la bande du comte Lovelace, il passe même pour son plus intime confident!

— Vous pensez bien, ajoutait M. Brand, qu'au seul nom de ce M. Belford je me suis inquiété de son intimité avec miss Harlowe, et de cette amitié qui ne peut pas et qui ne doit pas être désintéressée. Enfin, messieurs, que vous dirai-je, et faut-il donc tout vous dire? mais quoi qu'il m'en coûte pour être vrai, car me voilà forcé de m'accuser moi-même et de rougir devant vous, je suis décidé à un aveu complet, une fois que les dames seront sorties, et quand il n'y aura plus pour m'entendre que des hommes faibles comme moi, et à qui l'on peut parler à cœur ouvert! »

A ces mots M. Harlowe s'approcha de sa femme : « Madame, a-t-il dit, j'ai écouté avec le plus grand calme les accusations, les violences, les injures de M. de Morden : permettez que j'écoute l'accusation tout entière, quand ce ne serait que par pitié pour nous-mêmes, car enfin il ne nous convient pas de jouer plus longtemps ce rôle de bourreaux que nous fait jouer monsieur notre cousin! »

Obéissant à cet ordre, madame Harlowe se retire en levant au ciel ses yeux pleins de larmes; madame Norton suit la mère affligée; miss Bella, qui meurt d'envie de rester, sort cependant, non pas sans adresser à son frère un signe d'intelligence; les hommes restent seuls.

« M. Elias Brand, s'écrie Morden, car c'est ainsi qu'on vous appelle, à ce que je crois, nous sommes prêts à vous entendre; mais songez à ce que vous allez dire! songez qu'il y va de la vie et de l'honneur d'une jeune personne que j'aime comme ma propre fille, monsieur, et que je suis habitué à honorer depuis le jour où elle a quitté son berceau. — Monsieur, reprit

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

voyé en surveillance à Martin-Garcia, châtiment bien doux, à coup sûr, quand on songe à tous les malheurs que cet homme a causés à son pays.

Les défenseurs de Montevideo, qui, à ce qu'il paraît, ne s'attendaient pas à ce dénoûment et qui ne pouvaient pas, suivant leur habitude, dénaturer les faits, ont cherché, faute de mieux, à détourner l'attention et à faire retomber sur le général Rosas une partie de l'indignation sous laquelle succombe Rivera. Ils ont prétendu que don Manuel Rodriguez, ambassadeur de la république de Bolivie à Buenos-Ayres, avait été assassiné *en plein jour, sans doute par l'ordre de Rosas.* Autant de mots, autant d'*inexactitudes* et d'inventions.

D'abord, le *Times,* auquel cette nouvelle est empruntée, ne dit pas que M. Rodriguez ait été tué *en plein jour* dans les rues de Buenos-Ayres, mais, au contraire que, *dans la nuit du* 15 *mars, il a été trouvé assassiné à quelque distance de chez lui* (*On the night of the* 15 *th, was found murdered at a short distance from his house*).

La *Gazette universelle de Prusse,* qui était placée jusqu'ici sous la direction du ministère des affaires étrangères, vient de passer sous celle du ministère de l'intérieur. M. Sulzer, conseil-privé de régence, a été nommé curateur de cette feuille.

Les prochaines élections en Belgique.

Les journaux belges, sans distinction d'opinion, sont remplis de listes et de correspondances sur l'élection qui doit avoir lieu le 8 juin prochain. Jamais la lutte n'a été plus vive que cette fois-ci. Les réunions préparatoires se succèdent dans toutes les villes du royaume. Les libéraux *jeunes* et *vieux* de Bruxelles et de Liége ont fait la paix pour réunir leurs forces contre les catholiques. Les candidats de part et d'autre se sont mis en campagne pour travailler les électeurs. On se rassemble dans les clubs pour délibérer sur les mesures à adopter afin d'emporter la victoire.

On conçoit que les discours prononcés dans les clubs par les hommes éminents du parti libéral, qui font en même temps partie de la chambre des représentants, ne sont pas toujours empreints de cette modération qui convient à des hommes qui ne cherchent à renverser le gouvernement que pour le remplacer. C'est ce que le *Courrier d' Anvers* fait fort bien ressortir dans l'article suivant :

L'un des effets les plus déplorables de la passion politique, c'est de déconsidérer profondément les chefs de parti qui sont appelés à exercer un jour le pouvoir. Entrons franchement au cœur de la question. N'est-il pas vrai que M. d'Elhougne à Gand, MM. Rogier et Lebeau à Bruxelles, M. Delfosse à Liége, M. Lehon à Tournay affaiblissent leur autorité morale en prenant une part active au remue-ménage des clubs, en jouant le rôle de tribuns zélés et en envenimant, par leurs actes et leur langage, les tristes luttes auxquelles nous assistons ? Ces messieurs seront un jour ministres, dans quelques mois peut-être ; ils représenteront alors la royauté, ce pouvoir supérieur dont la gravité et l'impartialité sont les qualités les plus indispensables. Leur devoir sera de s'élever au-dessus des partis pour administrer avec sang-froid et équité les intérêts de la grande famille belge, sans distinction de nuances politiques. Mais leur sera-t-il bien possible de rester dignes et justes, de s'acquitter loyalement de leur mission, alors qu'ils se seront habitués à haïr une grande partie de leurs compatriotes, et à se regarder comme les avocats d'un parti plutôt que comme les défenseurs dévoués de la nation entière ? Auront-ils assez de force de caractère pour s'affranchir tout-à-coup des influences qu'ils auront longtemps subies, pour renoncer à des engagements pris, pour rompre des liens imprudemment noués ? Nous en doutons, car il n'est pas dans la nature humaine de pouvoir secouer subitement le joug des passions, il ne lui est pas donné d'étouffer en quelques heures des préjugés et des rancunes qu'on a nourris pendant des années. Les ministres sortis des clubs seront donc les serviteurs d'un parti plutôt que les mandataires de la nation. Or, tout homme sensé reconnaîtra que la modération et l'équité sont les qualités essentielles des gouvernants, et qu'il est dangereux de confier le pouvoir à un parti quelconque. Nous qui n'approuvons pas les ministères homogènes, pas plus d'une couleur que d'une autre : nous qui avons accepté forcément le cabinet actuel, faute de mieux ; nous qui avons toujours demandé que le gouvernement se maintienne au dessus de l'atmosphère malsaine des partis et ne descende jamais dans l'arène où ils s'agitent ; nous qui désirons ardemment que le système de la transaction et de la conciliation préside sans cesse aux choix de la couronne, nous avons le droit de dire que l'avénement de six tribuns clubistes au ministère serait un malheur public. Car, ainsi que nous venons de le constater, ce seront six hommes de parti, dont la conduite sera marquée au coin des passions et des préjugés de leur parti. Ils auront à se venger de bien des gens, à en récompenser bien d'autres ; ils croiront devoir abattre ou du moins humilier leurs adversaires, et favoriser les prétentions croissantes de leurs amis. Il y aura des vaincus à droite, des vainqueurs à gauche, mais on cherchera en vain un gouvernement, on ne trouvera qu'un parti qui s'est élevé de quelques degrés sur l'échelle sociale, et qui est devenu maître du budget, des places, des faveurs, en un mot du bien de tous partagé comme un butin entre une poignée d'hommes.

Supposons cependant, chose que nous regardons comme impossible, que les chefs de la gauche, après s'être si imprudemment engagés dans la bataille électorale, aient assez de conscience et assez de force de caractère pour exercer le pouvoir avec une sorte d'impartialité. La nation, qui ne lit pas dans leurs cœurs, les croira-t-elle tout-à-coup convertis, consentira-t-elle à voir en eux des hommes d'état plutôt que des hommes de parti ? Non sans doute ; accoutumée à les rencontrer à la tête des clubs, à les entendre déclamer chaudement contre la moitié de leurs compatriotes, à les voir confondre leurs noms et leurs actes avec les noms et les actes des associations assermentées, accoutumée à ce fâcheux spectacle, la nation s'obstinera à leur refuser la confiance et l'estime qu'elle n'accorde qu'aux hommes modérés et justes.

Quand M. d'Elhougne fait, dans le club gantois, des sorties violentes, grossières contre les représentants actuels de la royauté ; quand MM. Rogier, Delfosse, Lebeau, Lehon agissent de même dans d'autres villes, ils exercent un droit que nous ne nions pas ; ils sont peut-être à leur place comme orateurs populaires, comme clubistes, comme avocats de leur parti ; mais lorsqu'ils monteront au pouvoir, ces antécédents peu honorables les y suivront, et ils ne tarderont pas à s'apercevoir eux-mêmes combien le souvenir de ces luttes déplorables nuit à leur considération, à leur autorité. Nous le dirons sincèrement, c'est avec peine que nous voyons se compromettre si étourdiment des hommes de talent capables de rendre de grands services à la patrie, et qui ne manqueront pas de représenter un jour le gouvernement. Ce spectacle nous cause de la peine, d'abord parce que se sont des compriotes d'élite qui se perdent et qui peut-être perdront un jour le gouvernement avec eux; ensuite, parce que l'autorité de leur exemple engage dans les voies fatales de la discorde une foule de gens naturellement paisibles qui ne se passionneraient pas pour de stériles théories, si des orateurs éloquents, poussés par l'ambition et la rancune, ne les entraînaient avec eux.

Le véritable homme d'état n'ambitionne pas les suffrages de la populace, il dédaigne ses applaudissements, il se garde bien de se donner en spectacle, de se hisser sur une borne de carrefour, de monter à la tribune des clubs, d'alimenter lui-même les passions éphémères mais violentes des partis. Il se tient à l'écart de ces querelles, où il laisserait quelque chose de sa dignité et de sa liberté. Il écoute tous les bruits mais n'en produit pas ; il intervient dans les disputes politiques pour calmer, jamais pour envenimer. Et puis, si le cours des choses l'amène au pouvoir, il y arrive sans engagements, sans haines, sans rancunes, avec l'intégrité de son indépendance et de son honneur.

Les chefs de l'opposition systématique jouent un tout autre rôle. Nous voulons bien admirer leur zèle, leur courage, leur habileté de clubistes, mais il nous sera longtemps fort difficile de leur rendre hommage comme à de vrais gouvernants. Ils feront toujours de l'émeute, même au pied du trône; du moins est-il certain que pendant des années encore ils paraîtront des émeutiers de haut rang aux yeux du pays impartial.

Nous ne pensons pas avancer un paradoxe en disant que le parti conservateur est plus honoré et qu'il jouit d'une plus grande autorité morale que le parti adverse. L'opinion dont nous sommes l'organe, dans une certaine mesure, doit cet inappréciable avantage au calme et à la réserve que ses chefs déploient dans les luttes politiques. Elle n'a pas organisé de clubs, elle fait peu de tapage dans la rue, elle ne poursuit pas avec passion une popularité de bas aloi, mais elle n'en est pas moins respectée; ajoutons qu'elle n'en sera pas moins forte dans l'avenir.

La Diète prussienne.

La déclaration inattendue faite par M. de Canitz, ministre des affaires étrangères, savoir, que la Diète pourra s'occuper des affaires extérieures du pays, a commencé déjà à porter ses fruits. Nous avons annoncé hier que le député Hausemann d'Aix-la-Chapelle s'est empressé d'introduire sa pétition pour le Schleswig-Holstein. Le lendemain un autre député, M. Bekkerath, a dit dans la discussion que l'interprétation spontanément donnée par M. Canitz, au § 13 de la patente, et d'après laquelle la Diète pouvait s'occuper d'affaires extérieures, que cette interprétation ne pouvait suffire à la Diète, qu'un ministre futur viendrait peut-être la renier et qu'il fallait en référer au roi.

C'était là une chose imprevue. Cependant, on ne craignait pas d'abord la réponse du roi qui ne pouvait guère désavouer son ministre, lorsque vendredi, M. Canitz est venu dire que cette interprétation lui était personnelle et qu'elle ne devait [illegible] préjuger l'avis de la couronne. Cela n'a pas empêché M. [illegible] de la Silésie d'interpeller le ministère sur l'incorpora[illegible] Cracovie qui aurait nui au commerce silésien, au point [illegible] forcé quelques négociants de Breslau qui avaient des mar[illegible] dises à Cracovie lors de l'incorporation, de faire jeter ces [illegible] chandises dans la Vistule, parce que les droits d'entrée [illegible] l'Autriche et pour le *Zollverein*, étaient aussitôt devenu[illegible] mes. M. Milde se fondait là-dessus pour déposer une pé[illegible] Le maréchal répondit que, d'après la déclaration de M. [illegible] nitz, il avait sans doute dû faire rentrer les anciennes pé[illegible] relatives aux affaires extérieures, mais qu'il n'en pouvai[illegible] cueillir de nouvelles; que s'il s'était trompé, les députés [illegible] taient trompés avec lui, etc. M. de Bodelschwingh alors [illegible] pour mettre d'accord M. Milde et le maréchal. Il a di[illegible] gouvernement se préoccupait avec une vive sollicitude [illegible] tes éprouvées par les négociants silésiens et qu'il [illegible] toute pétition ayant pour but d'intercéder directement [illegible] du roi en faveur du commerce de Breslau. M. Milde n'e[illegible] de ne pas mettre à profit les offres du ministre et il [illegible] tenante, remis entre les mains de M. Bodelschwingh [illegible] au roi.

Un autre député silésien a interpellé le gouvernement [illegible] affaires d'Espagne. Suivant lui, le commerce du [illegible] un notable préjudice par l'obstination que met [illegible] pas reconnaître la reine Isabelle. Vainement le ministère [illegible] marquer que c'était là une question essentiellement [illegible] et que l'on devait réserver à la sagesse du roi. Il y eut [illegible] bres de la Diète qui répliquèrent d'une manière très [illegible] s'écriant que le temps des transactions purement [illegible] était passé, qu'il fallait tenir compte de l'intérêt du [illegible]

Cette interpellation n'a pas eu de résultat.

La discussion de vendredi s'est terminée enfin par [illegible] la plus haute importance. Une pétition avait deman[illegible] nouveau code pénal depuis longtemps rédigé, et qui [illegible] mis, dans ces dernières années, aux états provincia[illegible] plus tôt promulgué et mis en vigueur. On sait que si le[illegible] ces du nord de la Prusse ont fait bon accueil, en 1843, [illegible] jet de code pénal, le Rhin l'a énergiquement repoussé [illegible] mes états-provinciaux de 1843. Aussi, les députés de [illegible] et d'Aix-la-Chapelle ont-ils eu soin de réclamer. Le [illegible] répond que le gouvernement n'a certes pas encore [illegible] pouvoir législatif, qu'il a demandé *l'avis* des états-pro[illegible] mais qu'il est parfaitement libre de promulguer et de [illegible] vigueur ce que bon lui semble, et qu'il usera de ses [illegible] tables droits avec d'autant plus de confiance que la pl[illegible] états-provinciaux se sont prononcés en faveur du code [illegible]

Sans aucun doute, le ministre a raison, légalement, en [illegible] mant ainsi. Et pourtant, comment la Diète reconnaît-elle [illegible] rité de ce que le gouvernement soutient à son tour com[illegible] *droit acquis ?* Elle vote à une grande majorité, en guise [illegible] dement à la pétition conservatrice qui *demandait la pr[illegible] tion prochaine du code pénal,* elle vote de prier le roi :

1° Que ce code, avant d'être promulgué, soit soumis de nouveau [illegible] bérations *de la prochaine Diète;*

2° Que peu de temps avant la réunion de cette Diète, le code [illegible] afin de subir l'examen de l'opinion publique.

3° Que dès à présent la Diète nomme une commission chargée [illegible] mûrement le projet du code pénal proposé par le gouvernement.

La *Gazette de Prusse* publie le compte-rendu de l[illegible] de la curie des seigneurs du 17. Au commencement de la [illegible] il a été donné lecture d'un message du roi, qui déclare [illegible] le projet relatif à l'évaluation des biens des paysans et [illegible] transmission par succession. Ce projet ayant été rejeté [illegible] curie des trois Etats, la curie des seigneurs n'a plus à le [illegible] ter. L'assemblée s'est occupée ensuite de la discussion [illegible] pétition du prince de Lychnowski, qui demande que l'on [illegible] cupe le plus tôt possible d'une révision du tarif de l'union [illegible] nière, et que ce travail soit confié à des hommes [illegible] par leurs lumières et leur expérience.

Dans un mémoire joint à la pétition il est dit que l'au[illegible] tation de droits de 1 thaler par quintal sur les fils de coton [illegible] deux thalers sur les fils de lin, arrêtée dans la dernière [illegible] rence à Berlin, a eu pour effet d'empêcher l'établissement [illegible] Prusse de nouvelles manufactures et d'amener une stag[illegible]

Brand, et vous, messieurs, je vais vous donner une preuve qui me paraît porter sa marque de vérité avec elle ! Une immense rougeur monte à mon front, mais nous sommes tous des pécheurs, enfants de pécheurs. »

Et alors, sans reculer devant les tristes aveux de sa conduite humiliante, honteuse, surtout pour un homme de sa robe, il raconta toute la scène dont il avait été le témoin. Ce fut le coup de grâce! Cette horrible nouvelle rendit un peu de calme à ces figures bouleversées; James surtout était triomphant; on eût dit que la ruine de sa sœur lui servait de triomphe; quant aux oncles, quant au père... les malheureux! peu s'en fallut qu'ils n'offrissent des actions de grâces à ce digne Elias Brand; ils se figuraient sans doute que cette misère de leur fille, de leur nièce, les délivrait à tout jamais de leurs remords.

Morden sortit atterré. « Hélas ! pauvre Clarisse ! disait-il, pauvre enfant ! que vas-tu devenir ? où es-tu ? dans quel abîme ? » Et il conclut en lui-même qu'il fallait absolument que Lovelace l'épousât.

Pendant que sa vie était discutée comme on eût discuté un projet de loi à la chambre des communes, miss Harlowe s'arrangeait pour bien mourir, car les grandes âmes veulent sortir du monde d'une manière décente, et même leur mort doit être correcte et régulière. Tant de malheurs, tant de misère et un abandon incroyable avaient flétri cette jeunesse qui promettait d'être si belle, et la santé sur ses jeunes ailes s'était enfuie pour ne plus revenir. A peine échappée au mauvais lieu, elle avait disposé toutes choses pour arriver à temps au moment suprême, et tel était l'emploi de ses nuits et de ses jours. Pas un regret, pas une plainte; elle ne prononça pas une seule fois le nom de l'homme qui l'avait perdue, elle ne fut plus occupée qu'à obtenir le pardon que lui devait son père.

Elle était seule au monde, et pourtant tout abandonnée qu'elle était, sa confiance était revenue, non pas dans la bonté de Dieu dont elle n'avait jamais douté, mais dans la bienveillance des hommes. Les étrangers qui l'entouraient étaient pour elle comme autant de frères bienveillants et dévoués; Belford lui-même, cet ami de Lovelace, elle l'avait accepté comme un ami ; ses journées étaient bien remplies, doucement remplies ; le temps qu'elle ne donnait pas à la souffrance, à la prière, au pardon, elle l'employait à écrire à tous ceux qui l'avaient persécutée, à tous ceux qui l'avaient aimée. Seule parmi tant de gens qui s'occupaient de son bonheur à venir, elle ne se faisait plus illusion sur le dénouement de ce funeste drame ; seule elle n'attendait rien des réparations que lui offrait son destructeur ; son mépris était pareil à ces pierres dures qui conservent jusqu'à la fin des siècles l'image dont elles sont empreintes ; même cela l'indignait que l'on pût penser qu'elle pouvait accepter la main de celui qui l'avait flétrie, et le noble orgueil qui était en elle se révoltait à la seule idée de ce mensonge d'un mariage qui l'eût soumise à cet homme pervers.

Non, certes, elle n'était pas tombée aussi bas que sa fortune, et elle se serait crue déshonorée par cette misérable et inutile réparation. Elle voulait que l'homme qui devait être son mari épousât ses vertus et non pas sa honte ! et comment, d'ailleurs, cette honnête personne eût-elle jamais osé reparaître, mariée à un Lovelace, dans ce monde qui l'eût poursuivie de son ironie ? Quelle autorité aurait-elle jamais eue sur une âme dont elle savait toute la bassesse, et quel espoir lui présentait désormais cette union forcée avec un homme qui avait encouru tout son mépris ? Qui donc enfin la pouvait assurer, si elle était assez faible pour pardonner un pareil crime, pour accepter une pareille honte, qu'elle ne cèderait pas à la contagion de ce vice plus tard ?

Elle ne pouvait donc avoir pour ce malheureux que du mépris, tout au plus de la pitié ; désormais cet homme n'était rien pour elle : elle l'avait arraché de son cœur comme on arrache d'un beau jardin un plante parasite. « N'en parlons plus, écrivait-elle à miss Howe, et remerciez le bon Dieu qui a dévoilé les trahisons cachées sur ma route. Je commence à être bien lasse de la vie, comme on est fatigué de se promener dans un jardin sans fleurs, sans ombrage, sans un banc de gazon où l'on puisse s'asseoir et rêver! Ne parlons que de la mort, c'est mon refuge, c'est mon salut. Je l'attends, je l'espère, je suis prête... »

Et pourtant, avec ce ferme bon sens qui ne l'a jamais quittée, elle se défendait, même contre la mort ; elle ne voulait pas s'abandonner lâchement à cette étreinte dévorante ; elle disputait ce reste de vie dont elle avait besoin pour accomplir jusqu'à la fin le sacrifice. « Seigneur ! Seigneur ! que » ta volonté soit la mienne ! Tu es juste dans toutes tes œuvres pour les en- » fants des hommes, et je sais bien que tu ne prolongeras pas mon épreuve » au-delà de ce que je puis porter. » Ainsi elle priait dans les élans de son stoïcisme chrétien.

C'étaient là de belles heures, doux crépuscule d'un beau jour d'été qui s'évanouit dans l'occident. Que de bons moments elle passait avec elle-même ! Elle oubliait alors le vif sentiment de sa faute, la perte de sa bonne renommée, la ruine de ses justes espérances, l'implacable disposition de sa famille et les barbares traitements auxquels l'avait condamnée, sans pitié et sans justice, un homme... un homme qu'elle aimait! Quand revint, pour la dernière fois, son jour de naissance (le 24 juillet), elle redoubla ce jour-là d'austérités sur elle-même, elle voulut que son jeûne durât jusqu'au lendemain; elle pleura beaucoup au souvenir de cette fête qui était autrefois la fête de sa famille entière ; elle écrivit sur les marches de sa Bible, [illegible] confidente de ses pensées, sévère compagne de toutes ses fortu[illegible] l'avait suivie même en prison, une longue méditation toute remplie [illegible] atticisme d'une grâce accomplie, qui n'était pas un des moindres [illegible] de la sainte jeune fille. Elle ne dormait plus guère qu'une heure [illegible] chaque nuit, bien qu'elle fît, disait-elle avec un pâle sourire, tou[illegible] avances au sommeil; elle ne mangeait plus que très-peu de ch[illegible] encore avec répugnance et pour ne pas affliger *son bon ami* M. Sch[illegible]

Sa grande préoccupation était d'implorer son père pour qu'il r[illegible] malédiction dont il avait chargé cette tête innocente et si jeune. [illegible] jour amenait un nouvel assaut qu'elle supportait avec résignation, [illegible] rage. Une fois, toute la famille de Lovelace se vint jeter aux pieds d[illegible] Clarisse, la conjurant de pardonner à ce grand coupable qui était le [illegible] poir d'une illustre maison ; elle répondit d'abord que ce mariage [illegible] possible, et enfin elle parla d'un ton plus ferme, suppliant ces dam[illegible] pas insister davantage et leur demandant, pour toute faveur, de [illegible] mourir en paix, et de la délivrer des poursuites de ce persécuteur [illegible] qui était assez cruel pour déranger une mourante. « Faites, je v[illegible] » mes chères dames, qu'il ne me chasse pas de la vie avant l'heu[illegible] » par des instances qui me sont horribles. »

Ou bien si par hasard elle obtenait un jour ou deux de calme et [illegible] che. il fallait payer ces heures trop rares par la lecture de quelques [illegible] ses sans pitié que lui adressaient tantôt son oncle Jules, tantôt son [illegible] Antony; une autre fois c'était le frère James, ou la sœur Arabelle [illegible] quel poison ces lettres étaient trempées ! on frémit rien qu'à relire [illegible] nestes passages qui produisaient sur ce cœur ulcéré l'effet d'autant [illegible] coups de poignard. « Vous nous avez déshonorés par vos crimes ! [illegible] » sœur, et ce n'est pas notre faute si les événements n'ont pas pris [illegible] » nure joyeuse que vous pensiez ! »

Dans son désespoir l'infortunée Clarisse s'adressait à sa mère [illegible] mère, comme notre heureuse sœur est cruelle ! Je la suppliais d'intercéder [illegible] » pour moi auprès de monsieur mon père ; je ne demandais mon pardon [illegible] » pour le moment où je serais dans le cercueil, et la voilà qui me déchire [illegible] » cœur comme s'il s'agissait de m'ouvrir vos bras et votre maison, ma chère [illegible] » maman. Hélas ! hélas ! soyez sûre que je souffre et que je me meurs [illegible] » vez-moi seulement : *Malheureuse créature, je vous pardonne et que* [illegible] » *ciel ait pitié de vous !* faites que mon père signe cela, et je meurs con[illegible] » tente ! »

(*La suite à demain.*)

[illegible] plus fâcheuses dans l'industrie des tissus de coton et de [illegible] qui paie en moyenne 20 millions de thalers de salaires [illegible].

La commission qui a examiné cette pétition a proposé de la [illegible] au roi, en priant Sa Majesté de la communiquer à la prochaine conférence de l'union douanière. Le prince Frédéric de Prusse s'est prononcé énergiquement en faveur d'une modification des droits sur les fils, qui permette aux fabricants des [illegible] du Rhin de continuer leurs travaux.

Le prince qui réside ordinairement à Dusseldorf, a fait un [illegible] tableau de la misère qui règne dans cette partie de la province rhénane, par suite de la stagnation de l'industrie. Il a [illegible] hommage à l'admirable résignation de la classe pauvre [illegible] milieu de ses souffrances, et a fait un appel à l'assemblée et au gouvernement pour que des mesures efficaces soient prises au [illegible], afin de remédier à un état de choses qui offre les plus [illegible] dangers pour le pays.

Le prince de Prusse s'est prononcé pour une modification partielle, mais non pas radicale, du tarif du *Zollverein*. Le ministre des finances a déclaré qu'il n'y aura pas de conférence de l'union douanière cette année, mais qu'il y en aura une l'année prochaine pour le renouvellement ou la révision du tarif qui [illegible] à cette époque. La discussion s'est prolongée jusqu'à la fin de la séance et s'est terminée par l'adoption des conclusions de la commission à l'unanimité moins quatre voix.

Affaires du Portugal.

La crise portugaise semble enfin marcher à une solution. On connaît la nature de la mission du colonel Wylde à Oporto et la réponse de la junte révolutionnaire.

Le *Times* reproduit, en entrant cette fois dans de très longs [illegible], les nouvelles de Portugal que nous lui avons empruntées hier. Après avoir échoué auprès de la junte, le colonel [illegible] et le colonel espagnol sont retournés à Lisbonne, et [illegible] encore que, de concert avec sir Henry Seymour, ils [illegible] arriver à trouver une combinaison qui satisfasse la [illegible] junte.

L'intervention, dont le *Times* parlait avec tant de sans-façon, [illegible] pas là-bas une chose si naturelle et d'une exécution si [illegible] et des deux côtés, du côté de l'Angleterre aussi bien que [illegible] du gouvernement de Lisbonne, on fait tout pour l'éviter. La junte, dont les ressources militaires sont devenues considérables, est convaincue que l'invasion d'une armée ennemie, [illegible] la cause de la reine impopulaire, exciterait en faveur des insurgés un enthousiasme qui entraînerait même les [illegible].

Voici, du reste, quelques observations du correspondant du [illegible] qui donneront une idée des embarras du gouvernement [illegible] et des causes qui entretiennent le courage des insurgés.

« [illegible] a agi avec le colonel Wylde dans la conviction que ni l'Angleterre ni la France n'ont aucune idée sérieuse d'hostilité. On sait très [illegible] (à Oporto) que la mission du marquis de Espana est purement [illegible], et, de plus, il est notoire pour tous qu'il n'y a ici aucun agent [illegible] partage les travaux et la responsabilité de notre diplomatie [illegible] consul de France déclare publiquement qu'il est étranger à [illegible] passe; qu'il n'a reçu d'instructions ni de Paris, ni de Madrid, [illegible]; et la junte en infère assez raisonnablement que la France [illegible] nation qui voudrait remettre ses intérêts en Portugal à la garde [illegible] anglais.

» [illegible] la junte a agi avec une très grande adresse : pour gagner du [illegible] à l'abri sa responsabilité, au lieu de s'aboucher directement [illegible] colonel Wylde et le marquis de Espana, elle a nommé deux commissaires pour recevoir et examiner leurs propositions.

» Les commissaires ont été d'avis qu'il fallait accepter les quatre articles [illegible] de la reine, mais avec une suppression du mot «amnistie,» [illegible] crime commis et grace à accorder et à recevoir. Ils recommandent quelques autres changements de rédaction de moindre importance; [illegible] ils demandent l'insertion au traité des onze articles additionnels [illegible] :

» 1° [illegible] convocation des colléges électoraux, immédiatement après la fin [illegible] civile;

» 2° [illegible] confirmation par la reine de tous les grades ou emplois conférés par la junte aux officiers *realistas* de l'ancienne armée qui ser[illegible] dans les rangs populaires;

» 3° [illegible] confirmation des pensions accordées par la junte aux familles des [illegible] qui ont perdu la vie en combattant pour la liberté;

» 4° [illegible] maintien de certains impôts établis par la junte;

» 5° [illegible] reconnaissance des emprunts contractés par la junte pour faire face aux dépenses de la guerre civile, et la liquidation de ces dépenses d'après les états certifiés conformes;

» 6° [illegible] reconnaissance des promotions accordées dans l'armée et des nominations faites dans l'ordre civil par la junte, ainsi que des titres et décorations accordés par elle;

» 7° Le maintien de l'armée nationale sur le pied actuel, jusqu'à ce que les cortès aient déterminé le chiffre des troupes nécessaires à la défense de l'Etat (cette clause étant commune aux troupes de la reine et à celles de la junte;)

» 8° La garnison de Lisbonne et celle d'Oporto devront être formées au moyen de troupes attachées à la cause nationale, et les commandants militaires de districts choisis parmi les officiers qui n'auront point montré une hostilité active contre le mouvement populaire;

» 9° La junte résignera son autorité, et toutes les troupes irrégulières seront licenciées aussitôt que la reine aura regagné sa liberté d'action et qu'elle [illegible] délivrée de la contrainte que lui imposent des conseillers hostiles à la cause nationale;

» 10° [illegible] des personnes hostiles au pays de la maison royale, et remplacement de ces personnes par d'autres dans lesquelles le pays ait confiance, et dont les opinions soient d'accord avec celles du nouveau cabinet;

» 11° Le roi cessera d'être commandant en chef de l'armée, attendu que sa nomination est inconstitutionnelle, et qu'elle n'a été faite, d'ailleurs, que pour des motifs temporaires qui cessent dès l'instant où la guerre civile est terminée.

» Le colonel Wylde a déclaré sa mission finie le 16, en écrivant à la junte pour exprimer le regret de voir les conditions additionnelles si étendues et [illegible] que ses pouvoirs ne lui permettent pas de les accepter. — Il annonce d'ailleurs qu'il retourne à Lisbonne, pour soumettre ces conditions au [illegible] anglais à Lisbonne, qui en référera à son gouvernement. Le colonel Wylde, il faut lui rendre cette justice, s'est acquitté d'une [illegible] et impopulaire à Oporto, avec tant de tact et de délicatesse, [illegible] succès eût été possible dans l'espèce, il l'eût obtenu; et l'on peut [illegible] modération et ses procédés ont rendu plus facile un arrangement [illegible] entre la reine et ses sujets. »

Telle est aujourd'hui la situation des affaires en Portugal. Les [illegible] nous apprennent que l'intervention est maintenant [illegible] entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. Il paraît [illegible] l'armée espagnole agira seule contre les insurgés.

Nouvelles de France.

Paris 25 mai.

La chambre des députés de France, dans sa séance du 25 mai, a continué la discussion de la proposition relative à la réforme postale. M. Dumon, le nouveau ministre des finances, a pris le premier la parole pour combattre la proposition au nom du gouvernement. Il s'est appuyé principalement sur la situation actuelle des finances qui ne permet pas de songer à réduire les ressources du trésor, résultat qui ne pourrait manquer, selon lui, de se produire si la proposition était convertie en loi. Dans tous les cas, et en admettant même que le moment d'une réforme postale fût arrivé, le gouvernement ne pourrait admettre le système de la taxe uniforme et préférerait le système des zones.

M. Em. de Girardin, rapporteur de la proposition, a répondu à M. le ministre des finances, et s'est attaché à démontrer que le trésor n'aurait rien à perdre dans la réforme. M. Léon Faucher a également défendu la proposition, qui a encore trouvé pour adversaire M. Muret de Bord.

Après avoir entendu ces quatre orateurs, la chambre a fermé la discussion générale. Elle a passé le lendemain à la discussion des articles.

Dans le cours de la séance, M. Dessauret a déposé le rapport sur la proposition relative à la réduction de la taxe du sel.

La chambre des pairs a tenu aujourd'hui une courte séance dans laquelle M. le comte de Lariboissière a donné lecture du discours composé par M. le comte Roy, son beau-père, contenant l'éloge funèbre de M. le vicomte de Caux.

—

Le bruit court que l'escadre commandée par le prince de Joinville va décidement être dirigée vers le Levant. Le différend greco-turc motive sans doute l'envoi de forces françaises dans ces parages.

—

Le *Morning Chronicle* annonce que le marquis de Normanby retournera à Paris vers le 20 du mois prochain, ce qui dément les bruits suivant lesquels le noble marquis devait être appelé au poste de maître général des postes.

—

Pour la première fois depuis longtemps, les revenus des douanes françaises viennent de fléchir. Le *Moniteur*, qui publie les états pour les quatre premiers mois de l'année courante, le constate officiellement ce matin. La perte, relativement à la période correspondante de l'année dernière, est de plus de cinq millions. Le mois d'avril, à lui seul, présente, sur les produits du même mois en 1846, un déficit de deux millions.

Hommes d'état français.

BIOGRAPHIE.

M. le comte de Salvandy.

Nous accueillons avec bien du plaisir la notice biographique sur un membre éminent du cabinet français, qu'un de nos abonnés veut bien nous communiquer.

La juste réputation dont le comte de Salvandy jouit en Europe, comme homme d'état et comme littérateur, la fermeté et la noblesse de son caractère, les nombreux travaux administratifs d'une utilité incontestable qu'il a accomplis, le zèle courageux, ardent et éclairé qu'il déploie encore actuellement en entreprenant, par rapport à l'enseignement secondaire, la rude tâche de concilier, en dépit de tous les obstacles, les principes d'ordre social avec les progrès des idées libérales;(1) voilà certes autant de causes qui assurent au comte de Salvandy les sympathies de tous les hommes éclairés, de tous les esprits supérieurs à l'étranger comme en France, et qui feront lire, avec tout l'intérêt qu'ils méritent, quelques détails sur la belle carrière publique que ce ministre a parcourue jusqu'ici.

Un homme d'état ne peut ambitionner aucune mission plus belle que celle de présider à l'éducation publique d'un peuple, de préparer, constituer, améliorer les institutions qui font l'homme et le citoyen, d'assurer l'avenir en éclairant le présent. De tous les ministres qui, en France, ont accepté cette haute mission, nul ne s'y est adonné avec plus d'ardeur, n'y a porté plus d'intelligente activité, ne l'a remplie avec plus de succès que M. le comte de Salvandy. Il a eu le bonheur insigne, bonheur qui n'arrive qu'au courage et au talent, de venir au moment des grandes et possibles réformes, d'en saisir le caractère et d'en fixer les limites; à cette œuvre immense il était disposé, on pourrait dire appelé par toute une vie de glorieux et utiles travaux; on en jugera par quelques lignes de biographie, qui auront l'à-propos d'une sorte de préambule aux graves discussions que soulèveront bientôt les projets de loi présentés aux deux chambres en France.

M. de Salvandy est né, le 11 juin 1795, à Condom, département du Gers, d'une famille ancienne, honorable, noble, mais sans fortune. La lutte de l'intelligence et de la volonté contre les difficultés de la vie commença pour lui avec les premières années; les rudes écoles sont les meilleures pour les natures fortes. Les parents du futur ministre de l'instruction publique le destinaient à la carrière modeste et pénible du professorat; l'enfant se résigna; mais doué déjà de la faculté d'aspiration énergique vers ce qui est le mieux, il adressa, âgé de douze ans, une pétition à l'empereur pour obtenir l'entrée dans un des grands établissements de la capitale; une bourse lui fut accordée, et il fut reçu au Lycée Napoléon. Il s'y livrait à ses études avec l'ardeur, de son âge et de son caractère lorsque parut le décret sur les gardes d'honneur; l'amour de la gloire l'emporta; M. de Salvandy s'enrôla comme volontaire et partit pour l'Allemagne. Il fut bientôt nommé officier, fit les campagnes de 1813 et 1814, et reçut plusieurs blessures en défendant le sol de la patrie. La restauration accomplie, il servit dans les mousquetaires, et reprit ses études interrompues par la guerre. Les tendances malheureuses des hommes de 1814 furent combattues par lui dans des brochures et des articles de journaux. Après les cent jours il fit paraître, sous le titre de *La coalition et la France*, un écrit d'un patriotisme ardent et généreux; d'un esprit élevé et déjà initié aux mystères de la politique : l'auteur vit son ouvrage saisi, mais sa réputation de publiciste fondée, et immense dès le début. En 1818, lorsque le gouvernement passa dans des mains libérales, M. de Salvandy, à peine âgé de 22 ans, fut nommé maître des requêtes au conseil d'état. Il donna sa démission pour avoir la pleine liberté d'écrivain, et combattre, dans une brochure intitulée : *les dangers de la situation*, la réaction politique qui se préparait. Plus tard, il repoussa vivement l'intervention de la France en Espagne, quitta les fonctions qu'il occupait dans l'armée, et, pendant plusieurs années, lutta, dans la presse, contre les fautes de la restauration. Lorsque la censure vint entraver la polémique des journaux, M. de Salvandy défendit la liberté constitutionnelle sous une autre forme : dans une seule année, en 1827, il fit paraître seize brochures où il traitait toutes les grandes questions qui passionnaient l'opinion publique.

Il rentra au conseil d'Etat sous le ministère de M. de Martignac, et prit une part active à la rédaction des projets de loi de cette sage administration, dont la chute lui fit donner sa démission de conseiller d'Etat. Il reprit sa plume de publiciste, et 1830 le trouva défendant, dans le *Journal des Débats*, les principes de la charte, qu'il soutint contre l'effervescence populaire, comme il l'avait fait contre les réactions de la royauté.

Au milieu de cette vie si pleine, mêlée à tous les événements, M. de Salvandy sut encore se créer assez de loisir pour cultiver la littérature, et publier, à partir de 1822, trois ouvrages importants : *don Alonzo, ou l'Espagne*, peinture saisissante d'un pays fier et généreux; *Islaor, ou le barde chrétien*, inspiration religieuse pure et noble; l'*Histoire de Pologne*, leçon instructive où sont clairement démontrées les causes de la ruine d'un peuple. Tant de travaux littéraire désignaient l'auteur au choix de l'académie française; il fut appelé dans cet illustre corps en 1836; il y prononça plusieurs discours remarquables, parmi lesquels on cite la réponse qu'il fit lors de la réception de M. Victor Hugo, le 3 juin 1846.

C'est la révolution de 1830 qui, en ouvrant à M. de Salvandy la carrière parlementaire, donna un nouveau lustre à ses éminentes qualités. Elu député par le collége électoral de la Flèche, il se montra constamment à la tribune aussi libéral que conservateur, aussi favorable aux développements des institutions que dévoué au maintien des conditions essentielles et des prérogatives de la royauté. Son concours lui fut demandé et une place dans le conseil lui fut offerte par M. Thiers, le 22 février 1836, et par MM. Guizot et Molé le 6 septembre suivant. Il n'entra au ministère, avec le portefeuille de l'instruction publique, que le 15 avril 1837. Il commença dès lors le grand travail de simplification, de rappel à l'unité, de consolidation des lois et réglements universitaires, travail qu'il n'a pas cessé de poursuivre et qu'il a repris lorsqu'après une séparation politique, le ministère du 29 octobre 1840 eut de nouveau recours à ses lumières et à son dévouement. A sa première administration se rattachent la constitution des salles d'asile, l'amélioration de l'instruction primaire, le rétablissement de l'enseignement religieux dans les colléges, la création de diverses chaires dans les facultés de droit et de lettres, les mesures paternelles qui ont fortifié la position de tous les membres de l'université depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés En même temps, M. de Salvandy a conservé toujours, dans le pouvoir, comme hors du pouvoir, le plus honorable sentiment de confraternité littéraire; les malheurs de l'homme de lettres n'ont jamais sollicité en vain une sympathie qui, souvent même, a devancé tout appel par une délicate initiative : le talent, dans quelque direction que ce soit, en France et à l'étranger, n'a jamais non plus échappé à sa sollicitude, et aucun ministre ne s'est montré plus heureux de récompenser le mérite.

Sorti du gouvernement avec ses collègues en 1839, il conserva la confiance de la majorité, qui l'appela à la vice-présidence de la chambre des députés. En 1841, il accepta l'ambassade d'Espagne dans des circonstances difficiles; cette mission lui donna l'occasion de prouver toute la fermeté de son caractère, et de poser des principes qui ont produit les conséquences les plus fécondes. Espartero, comblé d'honneurs et de puissance par Marie-Christine, avait renversé la régente par une émeute militaire : son ambition menaçait de se porter plus haut encore, et ses usurpations s'aggravaient, pour la France, de la haine qu'il affichait publiquement contre les Français. Afin d'effacer la royauté, et de faire un affront à la France, il exigeait que les lettres de créance de l'ambassadeur ne fussent remises qu'à lui. La dignité de la couronne d'Espagne et celle de la France furent sauvegardées : M. de Salvandy refusa de remettre ses lettres de créance à personne autre que la reine. Il fit connaître sa résolution à son gouvernement et aux cours de l'Europe : une approbation unanime sanctionna sa conduite. Quand la question fut bien connue, bien posée, bien discutée, l'ambassadeur s'éloigna : sa mission était remplie. Elle a porté ses fruits, en relevant le courage du parti modéré, en montrant aux révolutionnaires les obstacles qu'il ne leur serait pas permis de franchir, en préparant le rapprochement qui s'est accompli par les mariages de 1846.

Les élections générales de 1842 ramenèrent M. de Salvandy à la chambre, qui l'éleva de nouveau à la vice-présidence. Deux incidents témoignèrent de la loyauté et de la dignité de cet homme d'état. Une discussion sur le droit de visite ayant amené un débat vif entre M. Guizot et M. de Salvandy, celui-ci renvoya immédiatement son traitement d'ambassadeur. On craignit une scission dans le parti conservateur. Pour dissiper les appréhensions, M. de Salvandy consentit à se charger de l'ambassade de Sardaigne : il reçut l'accueil le plus empressé dans toutes les cours d'Italie. Rappelé à la chambre par une nouvelle vice-présidence, il vota contre le mot de flétrissure appliqué aux légitimistes qui avaient visité à Londres le duc de Bordeaux. Ce vote lui ayant été reproché par le roi, devant la députation de la chambre, M. de Salvandy se démit de son ambassade de Turin, et tous les efforts tentés auprès de lui pour lui faire reprendre sa démission demeurèrent impuissants. L'opposition crut voir dans cet acte un symptôme de déchirement dans la majorité; elle annonça et fit, à cet égard, de pressantes interpellations. Mais ses espérances furent déçues. M. de Salvandy eut l'âme assez grande pour sacrifier ses griefs personnels à ses convictions; il refusa toute explication sur les faits qu'on voulait exploiter, et il déclara que, séparé du ministère, il ne l'était pas de l'opinion conservatrice, et qu'il continuerait à voter pour le trône et pour les principes de sa vie entière dans toute l'indépendance de sa fidélité. Ces belles paroles cimentèrent de plus en plus solidement l'alliance de M. de Salvandy avec le parti conservateur.

Le roi et les ministres lui offrirent le portefeuille de l'instruction publique, devenu vacant; il résista pendant six semaines à toutes les instances; mais le ministère ayant été menacé, dans l'affaire Pritchard, de perdre la majorité, il n'hésita plus. Le parti conservateur se raffermit, et le ministère vit se multiplier les événements heureux pour sa politique.

Une foule d'actes méritoires ont marqué le second ministère de M. de Salvandy : on peut citer, entre autres, la fondation de l'école d'Athènes, la réorganisation de l'école des chartes, la fixation du sort des agrégés, la généralisation de l'enseignement pratique à côté des études littéraires. Mais ce qui le caractérise particulièrement, ce qui distingue le ministre actuel de tous ses prédécesseurs, c'est son zèle infatigable dans le travail de reconstitution de toutes les parties de l'instruction publique. Une telle tâche demande autant de courage que de persévérance; elle suscite des résistances, elle attire des haines, elle lèse des intérêts personnels : ce sont là les

(1) L'intérêt que l'on porte en Hollande à tout ce qui se rattache, même dans les autres Etats, à l'instruction publique, objet si essentiel au bonheur et à la gloire d'une nation, nous a fait reproduire en entier dans le *Journal de La Haye*, le projet de loi sur l'instruction secondaire que le gouvernement français a présenté dernièrement aux chambres, et dont M. le comte de Salvandy est l'auteur. Nous avons aussi reproduit successivement les modifications que ce projet a subies, et nous publierons également la loi lorsqu'elle aura été définitivement sanctionnée par le pouvoir législatif.

obstacles semés sous les pas de tous les réformateurs. M. de Salvandy a commencé par le sommet des choses universitaires : il a rappelé à son organisation et à ses attributions primitives le conseil royal, que des ordonnances de la restauration et des pratiques abusives avaient transformé en une espèce de gouvernement destructeur de la responsabilité ministérielle, et opposant des entraves au lieu de donner des avis. Les progrès des sciences morales et politiques rendaient nécessaire un remaniement de l'organisation des écoles de droit ; M. de Salvandy convoqua une haute commission, et, appuyé sur l'opinion des hommes les plus éminents, il a présenté un projet de loi que la chambre des pairs examine en ce moment. Depuis bien des années la réorganisation du corps et de l'enseignement médical était réclamée de toutes parts ; M. de Salvandy a fait étudier cette grande question par un congrès médical, aux travaux duquel il a pris la part la plus active ; il en est résulté un projet sur lequel la chambre des pairs a présenté un rapport, et qui pourra être prochainement discuté. Enfin l'affaire la plus difficile, la plus importante de ce temps-ci, la liberté de l'enseignement secondaire, a été franchement abordée par M. de Salvandy. Ses idées pourront être modifiées, contredites ; mais, quoi qu'il arrive, c'est à lui que reviendra l'honneur d'avoir résolument mis à l'étude parlementaire ces questions fondamentales dont personne n'avait encore osé présenter nettement la solution.

Tels sont, en peu de mots, les principaux traits de la vie politique et littéraire d'un homme qui inspire du respect à tout le monde, même à ses adversaires, et qui a su se concilier, par ses talents et par son caractère, la haute estime de son pays et de l'Europe.

A. G.

VARIÉTÉS.

LE SALTEADOR.

SCÈNES DU DÉSERT ET DE LA VIE MEXICAINE.

I.

(*Suite.* — Voir notre numéro d'hier.)

Je voulais moi-même exprimer au proscrit l'intérêt que m'inspirait sa triste destinée ; mais je fus devancé par le voyageur au sac d'or, qui avait hâte de s'assurer pour le reste de la nuit la compagnie d'un cavalier aussi intrépide.

— Pourrais-je vous demander, seigneur cavalier, dit cet homme en balbutiant, de quel côté vous pensez vous diriger ?

L'inconnu montra du doigt un côté de l'horizon où depuis quelque temps on pouvait voir une colonne de flamme se dessiner sur les ténèbres en spirale rougeâtre. Était-ce un signal donné au proscrit par quelques compagnons qui de loin veillaient sur lui ? Une question que je hasardai à ce sujet n'obtint qu'une réponse évasive. Le proscrit dirigea sa main vers le ciel, où les étoiles du chariot traçaient déjà leur course elliptique.

— Ce sont ces étoiles qui me guident, me dit-il. En marchant dans cette direction, je ne puis manquer d'atteindre le préside de Tubac.

— Quel heureux hasard ! s'écria le voyageur. Justement des affaires pressantes m'appellent de ce côté, et bien que le pays, Dieu merci, n'ait jamais été infesté par les *salteadores* (voleurs de grande route), je ne serais pas fâché de faire route avec un homme aussi brave que vous. Après tout, je réponds d'une somme considérable qui m'a été confiée.

— La somme contenue dans ce sac ? demanda le proscrit en regardant le voyageur avec une singulière expression de pitié.

— Oui, trois mille piastres en or.

— Eh bien ! croyez-moi, attendez ici le jour. La nuit est sombre, mon cheval est rapide, et peut-être ne pourriez-vous pas me suivre. Croyez-moi, vous dis-je, restez ici.

Le voyageur insista : il était déjà en retard, et d'impérieux motifs l'obligeaient à rejoindre en toute hâte la *conduite d'argent* arrêtée près de Tubac. Le proscrit finit par se rendre à ses instances, et consentit, quoique avec une répugnance marquée, à l'accepter pour compagnon. Il mit pied à terre, et resserra la sangle de son cheval ; puis, se tournant vers moi : — Seigneur français, me dit-il, si jamais le hasard veut que vous me rencontriez encore, peut-être serez-vous bien aise de me rappeler que nous avons partagé l'hospitalité du même foyer.

Un peu surpris de cet étrange adieu, je cherchais encore une réponse, quand déjà les deux voyageurs avaient piqué des deux dans la direction de la grande ourse.

— L'agneau et le jaguar, murmura l'un des deux chasseurs de bisons en secouant la tête d'un air mystérieux et solennel, l'agneau et le jaguar ne font pas longtemps route ensemble !...

Puis le chasseur rassembla les tisons épars et se coucha, les pieds tournés vers le foyer. Son compagnon et moi, nous fîmes de même. Le reste de la nuit se passa tranquillement, et la rosée pénétrante des matinées d'Amérique put seule nous réveiller. L'ours n'avait heureusement pas emporté notre déjeuner : quelques lanières de viande, derniers restes du bison dont il avait dévoré le corps, sifflèrent bientôt sur les charbons ardents, et je pus me convaincre, pour la seconde fois, que les voyageurs n'ont pas exagéré la succulence de la chair du bison. Cependant le soleil s'élevait à l'horizon pendant que nous déjeunions avec un véritable appétit de chasseurs, et le spectacle que ses rayons découvrirent à nos yeux, en dissipant les brouillards de la plaine, nous annonça une journée pour le moins aussi aventureuse que la nuit qui l'avait précédée.

Les hauteurs verdoyantes de la savane se couvraient de longues files de bisons. Il eût été, pour les deux chasseurs, plus que téméraire d'attaquer de front des troupeaux aussi serrés. Pour tuer un ou deux bisons sans trop de danger, il n'est qu'un moyen : c'est de les séparer du troupeau ; l'adresse et l'agilité du chasseur font le reste. Contre l'attente de mes deux compagnons, les *cibolos* défilaient en mugissant, parallèlement à la rivière, et nul d'entre eux ne se hasardait de notre côté.

Le premier Européen qui vit un bison dut être, à mon avis, fort effrayé. Le bison est d'une taille supérieure à celle du taureau ordinaire ; une crinière épaisse, noire ou couleur de rouille, couvre son cou, ses épaules, son poitrail, et flotte jusqu'à ses pieds. Le train de derrière de l'animal, à partir de la bosse qui charge les épaules, est couvert d'un poil court et rude comme celui du lion, et, comme celui du lion, constamment fouetté par une queue nerveuse. Sa course pesante ébranle le sol, ses mugissements déchirent l'air ; ses yeux, qui n'expriment qu'une férocité stupide, et les cornes noires, aiguës, implantées sur son large front, achèvent d'en faire un objet d'épouvante.

Tout en observant, non sans dépit, la manœuvre de ces gigantesques troupeaux, l'un des deux chasseurs examinait en connaisseur mon cheval, que l'obscurité de la nuit l'avait empêché jusqu'alors de remarquer.

— *Caramba!* disait-il, ce large poitrail, ces jambes fines, ces naseaux bien ouverts, ces reins allongés, annoncent un coureur peu ordinaire.

— Mon cheval, répondis-je avec la fatuité d'une propriétaire, défierait un cerf pour l'agilité, une mule pour la fatigue.

— Et un bison pour la vitesse, interrompit le chasseur. Eh bien ! pour en venir au fait, seigneur français, vous pourriez me rendre un signalé service !

— Parlez.

— Vous voyez là-bas ce troupeau de *cibolos* qui semblent nous éviter. Puisque votre cheval est si bon coureur, galopez hardiment jusqu'à ces peureux, et tirez-leur un coup ou deux de votre fusil à bout portant, s'il est possible ; vous en blesserez pour le moins un ; le troupeau tout entier se mettra à votre poursuite, mais vous le distancerez facilement ; les plus agiles, par conséquent les plus forts, vous suivront seuls de près en se séparant de la bande, et nous en ferons notre affaire.

— Est-ce sérieusement que vous parlez ? demandai-je. Le chasseur me regarda d'un air étonné. — Et si mon cheval venait à s'abattre ?

— Il ne s'abattra pas.

— Mais enfin s'il s'abattait ?

— Alors il est certain que vous auriez peu de chances de leur échapper. Cependant, cela s'est vu ; mais, dans le cas où vous succomberiez si glorieusement, je vous promets de faire en votre honneur un massacre affreux de *cibolos*.

— Écoutez, dis-je alors au boucanier, il y a mille services que je serais enchanté de vous rendre de préférence à celui-là ; j'ai déjà chassé très involontairement le tigre il y a quelques jours, l'ours la nuit dernière, et je ne me soucie pas de me faire chasser maintenant par le bison. J'ai bien réfléchi, et j'aime mieux vous prêter mon cheval.

— Je n'osais vous demander cette faveur, et, ajouta naïvement le chasseur, je croyais vous faire plaisir en vous offrant cette distraction.

Je le remerciai de ses bonnes intentions, et, bien qu'enchanté de me tirer quelque peu en Gascon de ce mauvais pas, je remis, en soupirant, la longe de mon cheval entre ses mains. Le boucanier commença par le desseller, plia en quatre la couverture qui lui servait de manteau, et l'assujettit sur le dos du cheval au moyen de la longue *faja* de crêpe de Chine roulée autour de son corps. Puis, ôtant lui-même ses *calzoneras*, ses brodequins de peau de daim et sa veste, il resta nu-pieds, en caleçon court et en manches de chemise.

— Comme la partie que je vais jouer ne laisse pas d'être assez délicate, dit-il, je ne saurais donner à ce cheval et à moi trop de liberté dans les mouvements, et vous allez voir quel parti l'on peut tirer d'un animal convenablement arrangé.

Ainsi équipé, et après avoir suspendu à la selle une espèce d'estoc affilé et tranchant, le chasseur sauta en croupe ; il s'assura qu'au besoin la *faja* pourrait lui servir d'étriers et supporter tout le poids de son corps en lui permettant de laisser aux reins de sa monture toute leur élasticité. Alors, avec une habileté qui devait pour le moins égaler celle des anciens Numides, il rassembla son cheval, le lança en avant, le retint, roula dans sa main gauche le *cabresto* (1) dont il maintint l'extrémité, partit comme une flèche, et revint près de moi avec la même rapidité.

— Vous ne savez pas ce que vaut un pareil cheval ! me dit-il et je m'en veux presque de vous priver d'une occasion de connaître quel trésor vous avez là.

J'avoue que, manié par ce sauvage écuyer, mon cheval me paraissait n'être plus le même animal qu'entre mes mains ; toutefois je recommandai instamment au chasseur de ne pas trop l'exposer aux cornes des bisons.

— Nous courons les mêmes chances, reprit le boucanier en riant ; puis il nous donna ses instructions. Nous devions nous coucher à plat ventre, le fusil à la main, sur le talus qui encaissait la rivière, et surveiller à travers les hautes herbes les mouvements des animaux qu'il lancerait vers nous.

— Du reste, ajouta-t-il, vous avez le temps, seigneur français, d'assister, avant de vous mettre en embascade, à une course comme rarement vous aurez l'occasion d'en voir. Je veux vous montrer ce qu'on peut attendre d'un bon cheval monté par un bon chasseur.

Presque aussitôt il se lança, ventre à terre, dans la direction du troupeau de *cibolos*, dont le vent nous apportait les mugissements éloignés. Je restai debout sur le bord de la rivière pour ne rien perdre du spectacle intéressant qui m'était promis. Le chasseur commença par faire un assez grand détour, franchissant avec une aisance imperturbable les nopals épineux et les inégalités de terrain dont la plaine était semée ; le cheval paraissait plutôt voler que courir, et jetait au vent des hennissements joyeux ; puis le cavalier disparut derrière une colline assez élevée. Cependant le compagnon du hardi boucanier avait planté en terre une baguette de saule surmontée d'un mouchoir à carreaux rouges. Je lui demandai si c'était un signal pour son camarade.

— Non, me dit le chasseur, les bisons sont comme les taureaux, le rouge les irrite. Si Joaquin en détourne un ou deux, ce mouchoir les attirera infailliblement ici, et nous les tuerons à bout portant : vous aurez soin de les viser au mufle au moment où ils s'élanceront sur nous.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) On appelle *reata*, ou *cabresto*, *cabestro*, la longue corde qui sert à l fois de *lazo* et de licou.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 29 *mai* 1847,

LE SIÉGE DE LEIDE.

Lundi 31 *mai* 1847, *pour la clôture de l'année théâtrale.*

Robert le Diable.

ANNONCES.

AVIS IMPORTANT.

TRAITEMENT DES MALADIES PAR L'EAU [illegible]

DANS

l'Établissement de Marienberg

A BOPPARD SUR LE RHIN.

Le traitement des malades peut se faire dans cet Établissement [illegible] aisons ; cependant il est préférable *de commencer la cure au prin*[illegible] obtenir une guérison prompte et radicale. — On est prié d'[illegible] *consultations touchant les maladies*, par lettres affranchies, à M. **Hallmann**, et *toutes les autres* informations, à la direction de cet Établissement.

Marienberg à Boppard, Mai 1847.

Kampmann[illegible]
König[illegible]

Cours des Fonds Pub[illegible]

Bourse d'Amsterdam du [illegible]

		Int.	COURS 25 mai.	OUVE[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	58	[illegible]
	Dito dito	3	$70\frac{1}{8}$	[illegible]
	Dito en liquidation	3	$70\frac{4}{16}$	[illegible]
	Dito dito	4	$89\frac{11}{16}$	[illegible]
	Dito des Indes	4	—	[illegible]
	Syndicat	3½	—	[illegible]
	Dito	3½	—	[illegible]
	Société de Commerce	4½	$174\frac{1}{4}$	[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	[illegible]
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	$105\frac{5}{8}$	[illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	[illegible]
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dit	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	[illegible]
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	[illegible]
	Dito	3	—	[illegible]
	Coupons Ardoins		—	[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	—
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	5	—	—
Pologne	Actions 1836	/	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 25 Mai.

		Int.	COURS 24 mai.	OUVE[illegible]
France	Cinq pour cent		—	[illegible]
	Trois pour cent		—	[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	$30\frac{3}{4}$
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	$4\frac{7}{8}$
Naples	Certificats Falconet		—	103
Pays-Bas	Dette active	2½	—	$58\frac{3}{4}$
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 26 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 ½, ⅝ P. — Dé[illegible] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58 ⅗ A. — Cour[illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 18 ⅝ P.

Bourse de Londres du 24 Mai.

3% Cons. 87 ¾, ⅞. — 2 ½ % Holl. 58 ¼, ½. — 4 % id. 88 ½, 89. — 22 ½, ¾. — 3 % 33 ¾, 34 ½. — Portug. 4 % 33 ½, 34.

Bourse de Vienne du 18 Mai.

Métalliques, 5 % 107. — Lots de fl. 500, 154 ½. — Lots de 250, [illegible] Actions de la Banque 1591.

Période d'Été.

Chemin de Fer Hollandai[illegible]

HEURES DE DÉPART D'AMSTERDAM A ROTTERDAM ET VICE-VER[illegible]

LA HAYE.

Départ d'Amsterd. h. m.	Départ de Harlem. h. m.	Départ de Leide. h. m.	Arrivée à La Haye. h. m.	Départ de La Haye. h. m.	A[illegible]
—	—	—	—	8 00	
8 00	8 35	9 34	10 00	10 5	[illegible]
11 00	11 32	12 25	12 48	1 00	
1 00	—	—	—	4 00	
4 30	5 5	6 4	6 31	6 36	
8 30	9 5	10 5	10 32	10 37	11 [illegible]

Départ de Rotterd. h. m.	Arrivée à La Haye. h. m.	Départ de La Haye. h. m.	Départ de Leide. h. m.	Départ de Harlem. h. m.	A[illegible] h. m.
—	—	—	—	8 30	9 [illegible]
7 00	7 45	7 50	8 22	9 22	9 [illegible]
9 00	9 45	—	—	—	—
12 00	12 43	12 48	1 16	2 9	2 [illegible]
3 00	3 44	3 49	4 21	5 20	5 [illegible]
7 30	8 14	8 19	8 51	9 50	10 [illegible]
9 00	9 45	—	—	—	

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw*[illegible]
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoonveld [illegible] *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck *Hoofd*[illegible]